

# Règlement 2017

## Dinant-Montmartre

L'édition 2017 de Montmartre: «Les artistes et artisans d'art dans les rues et ruelles du vieux Dinant» se déroulera le dimanche 24 septembre 2017.

Sont invités: Les artistes peintres, aquarellistes, dessinateurs, graveurs, photographes,...

**Clôture des inscriptions le 20 septembre.**

## Conditions de participation

- Le 24 septembre, votre passage à l'accueil à partir de 8 heures au restaurant «Les Amourettes», place St Nicolas est obligatoire avant le montage de votre stand. Votre présence y sera enregistrée, votre emplacement et votre lieu de refuge vous seront attribués. Café et croissant vous seront offerts et les derniers renseignements concernant le déroulement de la journée vous y seront communiqués.
- Le montage des stands se fait entre 8 et 9 heures 30.
- A partir de 9 h 30 plus aucun véhicule ne sera admis sur le site.
- Les stands ne pourront être démontés en aucun cas avant 18 heures.



- Comme chaque année, l'organisation met gratuitement à disposition des barrières Nadar pour accrocher vos tableaux. A vous d'user d'originalité pour la présentation de vos créations.

- Si vous le désirez, **50 chevalets sont à louer au prix de 20 € pièce.**

Hauteu 2.10 M, largeur 1.6 M.

- Pour des raisons de cohérence esthétique évidentes, les tonnelles et parasols sont proscrits. Ils ne seront tolérés par l'organisation qu'en cas de pluie avérée. Dans ce cas, ils seront exempts de marque et de publicité. L'organisateur se réserve le droit d'en demander le démontage.

- Les emplacements d'exposition sont attribués uniquement par l'asbl organisatrice à la réception des inscriptions et paiement de la caution. Si vous avez un contact privilégié avec un riverain pour exposer dans sa propriété, indiquez-le lors de votre inscription et dans la mesure du possible, cet endroit vous sera attribué.

- Les refuges ne sont pas des emplacements à proprement dits. Ils peuvent être attribués à plusieurs personnes et constituent une zone de repli en cas de mauvais temps. Montmartre est, par définition, une manifestation qui se déroule dans la rue.

- La vente des œuvres exposées est permise, le travail sur place est fortement souhaité mais pas obligatoire. Les œuvres présentées doivent être des créations personnelles de l'artiste.

**Une caution de 40 € est requise pour valider l'inscription. A verser sur le compte de l'asbl Montmartre IBAN: BE 92 1030 1472 9823 BIC: NICABEBB**

- Après 18 heures, à l'accueil, un montant de 20 € sera remboursé en espèces. Le solde de 20€ constitue votre participation aux frais.

- La caution ne sera pas rendue dans les cas suivants: suite à un désistement pour quelque motif que ce soit, en cas de manquement au présent règlement, à tout qui n'a pas validé sa présence avant 9 heures 30 le matin ou ne se sera pas représenté le soir avant 19h30 heures. La restitution de la caution est définitivement perdue au profit de l'asbl organisatrice.

- Responsabilité: L'asbl organisatrice ne prend aucune responsabilité ni à l'égard des exposants, ni en cas de dégradation ou de vol des œuvres exposées. L'inscription à la manifestation entraîne l'acceptation par l'exposant des clauses ci-dessus qui forment contrat entre parties, le non respect entraîne l'exclusion.